

Texte préparatoire à la réunion du
d'information du 13 juillet 2005 entre la
Société des Gens de Baignade et la
Société du 400^e anniversaire de Québec,
suivi du Procès-verbal de ladite réunion.



Texte préparatoire

à la réunion d'information entre la SGB et la Société du 400^e (13 juillet 2005)

Pour nous préparer à la rencontre du 13 juillet prochain avec la Société du 400^e, voici le compte-rendu d'un entretien téléphonique avec Madame Josée Laurence, directrice-générale de la Société des Fêtes du 400^e anniversaire de Québec.

Compte-rendu d'un entretien téléphonique avec Josée Laurence intervenu le 16 mai 2005

1. Plus tôt ce printemps, sitôt reçue l'esquisse du plan de réaménagement du bassin commandé à plusieurs firmes d'architectes-paysagistes et autres, la Société du 400^e l'a présenté au maire Jean-Paul L'Allier, à Jean Desautels, directeur de Parcs Canada à Québec, à Pierre Boulanger, directeur-général de la Commission de la Capitale nationale, à Ross Gaudreault, directeur-général de l'Administration portuaire et à une ou deux autres personnes. Toutes se sont montrées d'accord, à la grande satisfaction de la Société du 400^e anniversaire de Québec.

Cette dernière s'est vu confier 24 millions pour le bassin Louise : pour reconstruire – en plus gros et plus massif – le Centre d'interprétation de Parcs-Canada ainsi que pour réaménager le pourtour du bassin, en réparant ou maintenant la plupart des murs verticaux actuels.

2. Josée Laurence soutient que le réaménagement du bassin ne viendra pas contrecarrer l'aménagement d'une plage publique éventuellement, dans un avenir indéterminé...mais après 2008. Selon elle, en 2008, pour le 400^e anniversaire de Québec, le statut de la surface de l'eau sera le même qu'actuellement, c'est-à-dire interdite d'accès à quiconque sous peine d'amende ou de prison.

3. La *Table intergouvernementale de concertation sur le réaménagement du bassin Louise* (en sont membres : le Port, Parcs Canada, la Commission de la Capitale nationale, la Ville et la Société du 400^e) ne voit pas comment elle pourrait consulter la population ou animer un débat public sur le choix d'un concept d'aménagement du bassin. Selon Josée Laurence, « *chaque groupe avance ses intérêts particuliers* ». En clair : ce sont les fonctionnaires de la Table qui possèdent la connaissance de ce qui est bon pour l'intérêt général de la population. Cette dernière ne sera en aucune manière *consultée*, mais seulement *informée*, ce qui est très différent.

La Société du 400^e va donc rencontrer et informer – privément et séparément – une dizaine de groupes ou d'associations au cours de l'été : riverains du bassin, propriétaires de condominiums, restaurateurs, Marché du Vieux-Port, etc. Une réunion publique d'information est prévue fin septembre. Quiconque réside à plus de 200 mètres du plan d'eau ne peut avoir d'intérêt fondamental à son réaménagement, public ou privé. (*J'ai reconnu ici la philosophie de l'Administration portuaire, pour laquelle il n'existe rien qui vaille la peine qu'on s'en occupe à plus de quelques centaines de mètres des propriétés du Port*).

4. **Une fin de non-recevoir en béton.** En dépit de cinq ou six demandes écrites de la part de la SGB depuis presque un an à l'effet de pouvoir présenter le projet de plage publique au bassin Louise aux membres de la Société du 400e, les fonctionnaires de la Table de concertation refusent toujours obstinément de recevoir, d'écouter, voire même de seulement entendre la Société des Gens de Baignade.

5. Parcs Canada serait désormais le maître d'œuvre du réaménagement physique du bassin Louise et non le Port. L'influence que des citoyens ou des élus peuvent avoir sur Parcs Canada est plus grande que celle qu'ils peuvent avoir sur l'administration portuaire. Il va être nécessaire de faire porter davantage d'efforts à Ottawa...

6. Josée Laurence mentionne que plusieurs personnes ne sont pas en faveur de l'établissement d'une plage au bassin Louise. Je lui ai demandé *qui* sont ces personnes. Elle a refusé de me donner des noms. Je lui ai demandé pourquoi elle refusait : elle n'a pas répondu. Je lui ai dit que leur timidité ne les mènera nulle part.

7. Elle a mentionné qu'un des problèmes, c'étaient les coûts d'administration d'un tel équipement par la suite. Je lui ai demandé si la même question avait été posée dans le cas de d'autres plages publiques dans la région, ou bien encore quand l'État investit dans des marinas privées : elle n'y avait jamais pensé. Je lui ai demandé si elle était au courant des retombées économiques des plages et stations balnéaires : elle n'avait pas songé que de telles choses puissent exister. Je lui ai demandé si un seul maire de France avait déjà fermé sa plage municipale pour cause de frais de gestion trop élevés : elle n'a pas répliqué non plus à cet argument.

Il est clair que les fonctionnaires de la Table de concertation sur le réaménagement du bassin Louise s'attendent à ce que ceux et celles qui travaillent à ouvrir au public une partie de ce plan d'eau rentrent tranquillement chez eux, qu'ils se découragent et abandonnent la partie. N'ayant point été entendus, nous n'aurions par conséquent jamais existé. Ce n'aurait été qu'un mauvais rêve. Je reconnais ici l'influence déterminante du délégué portuaire Marcel Labrecque¹ à la Table de concertation et, derrière, celle de Ross Gaudreault, directeur général du port, sur les autres administrations impliquées. Le Port est le seul à savoir vraiment ce qu'il veut et surtout, ce qu'il ne veut absolument pas. L'administration portuaire a ainsi imposé ses vues aux autres niveaux de gouvernement, leur dictant ses quatre volontés. Compte tenu que la Table fonctionne par consensus et non par vote à la majorité des membres présents, les autres niveaux administratifs (ville, province, fédéral) n'avaient qu'à se soumettre ou se démettre.

Pour le moment, il faut mettre la main sur les esquisses disponibles du plan de réaménagement et sur les procès-verbaux de la Table de concertation intergouvernementale. Je vais les demander à Fernand Martin à la Ville, on verra bien. Si c'est négatif, on passera par la Loi d'accès à l'information.

Léonce NAUD

Québec, 10 juillet 2005.

¹ Depuis, Marcel Labrecque s'est vu confier la réalisation de trois projets fédéraux d'aménagement du littoral de Québec (Beauport, Pointe-à-Carcy et Anse des Mères) au coût estimé de 46 millions \$. **Aucun débat public n'a précédé le choix des lieux ni du concept d'aménagement retenu.** C'est maintenant Éric Fortin, nouveau directeur des activités immobilières au port, qui est devenu responsable pour le port du réaménagement du bassin Louise en vue des Fêtes de 2008.

Procès-verbal

de la réunion d'information du 13 juillet 2005

1. Présences

Société du 400^e : Josée Laurence, Directrice générale, Société du 400^e anniversaire de Québec
 Jean Desautels, Directeur, Unité de gestion de Québec, Parcs-Canada
 Marie-Josée Bissonnette, Conseillère, Affaires corporatives, Parcs-Canada
 Éric Fortin, directeur, Activités immobilières, Port de Québec
 Serge Viau, Directeur-général adjoint, Ville de Québec
 Peter Murphy, conseiller en design urbain, Ville de Québec
 Jean Jobin, conseiller en design urbain, Commission de la capitale
 Bernard Gilbert, chargé de projet Espace 400^e, Société du 400^e
 Jo-Anne Jean, Directrice des communications, Société du 400^e

S.G.B. : Louis Campagna, vice-président de la Société des Gens de Baignade
 Mireille Bonin, Présidente, Conseil de quartier de Saint-Jean Baptiste
 Noémie Beaudet, étudiante, École Joseph-François-Perreault
 Line Cauchon, Collectif Femmes, Renouveau municipal de Québec
 Louise Côté, présidente du RMQ, Arrondissement de La Cité
 Marc Boutin, Comité populaire Saint-Jean Baptiste (COMPOP)
 Jonathan Lavoie, résidant, quartier Saint-Roch
 Léonce Naud, président de la SGB

Lieu de la réunion : Centre d'interprétation du Vieux-Port, 100, Quai Saint-André.

2. Items

1) **Le projet de plage éliminé.** La Société du 400^e a choisi d'éliminer tout projet de plage au bassin Louise pour 2008. Ce choix a été imposé par le Port de Québec. Josée Laurence en explique ainsi la raison : « Toutes les autres juridictions n'avaient pas d'opinion corporative » (*verbatim*).

2) **Le Port opposé à l'accès public.** L'actuelle administration portuaire s'oppose à tout usage public ne serait-ce que d'une modeste partie du plan d'eau par des êtres humains. Pour y parvenir, il entend couvrir (d'ici 2008 ?) toute la surface de l'eau par des quais flottants, en faisant prendre de l'expansion aux quais de la marina pour pouvoir y recevoir des maxi-yachts, probablement en tête de bassin. En éliminant ainsi tout espace d'eau « libre », il espère en finir avec les efforts populaires pour donner à la population un accès au fleuve au centre-ville, pérennisant ainsi le statut de son club privé liquide – la marina du Port.

Selon la Société du 400^e, la population n'aura qu'à utiliser les endroits choisis par les autorités pour accéder au fleuve, c'est-à-dire Beauport, Pointe-à-Carcy et l'Anse des Mères (anse Brown). Là-dessus, Éric Fortin précise que le conseil d'administration du port est unanime. En clair, cela signifie que Jean-Marie Vignola, représentant de la Ville sur ce conseil d'administration, vote lui-même contre toute ouverture au public d'une partie du bassin Louise. Donc, quand elle s'exprime au conseil d'administration du port, la Ville de Québec elle-même soutient encore et toujours – par la bouche de son délégué Jean-Marie Vignola – qu'aucun être humain ne doit jamais accéder à l'eau du bassin Louise – sous peine d'amende ou de prison.

3) Selon Josée Laurence, le projet de Plage Jacques-Amyot n'est pas au point et n'est pas financé. S'il y a des fonds, la Société du 400^e serait prête à le considérer.

4) **Aucune consultation publique n'est prévue ni surtout désirée.** La Société du 400^e s'y oppose fermement. On accepterait encore moins un débat ouvert à l'occasion duquel un projet de plage publique pourrait être évalué concurremment et au même niveau que le projet de réaménagement proposé par la Société du 400^e. Selon Josée Laurence : « C'est la Ville qui représente les citoyens, pas besoin d'autres comités... ». Côté Ville, le représentant en chef à la Table de concertation sur l'aménagement du bassin Louise semble bien être Serge Viau.²

5. **Serge Viau** se montre surpris et choqué que certains conseillers municipaux de La Cité aient pu évoquer publiquement la possibilité de consultations publiques dans le cas du réaménagement du bassin Louise. Outre son opposition à toute consultation publique, Serge Viau a affirmé au soussigné que « la marina va toujours être là... », signifiant clairement qu'à son avis, ceux qui pensent autrement rêvent en couleurs et n'ont aucune chance d'être entendus par qui que ce soit.

6. Bernard Gilbert, le chargé de projet de la Place du 400^e au bassin Louise, se montre également formel : la Société du 400^e ne tiendra aucune consultation ni audience publique quant aux concepts déjà choisis pour réaménagement du bassin Louise en prévision des Fêtes de 2008. La population sera seulement *informée*, point à la ligne. Elle n'aura pas droit au chapitre de quelque manière que ce soit.

Côté aménagement, les quais verticaux seront maintenus des deux côtés du bassin et recouverts d'une promenade. Seule la section de tête verra enlever ses murs verticaux, la promenade étant séparée de l'eau à cet endroit par des végétaux appuyés sur des enrochements. Les murs verticaux seront des ouvrages permanents et définitifs, non temporaires. Au sujet du projet de salle de spectacles Phénix, destinée à occuper physiquement l'espace public encore ouvert à la tête du bassin, tous les membres présents de la Société du 400^e affirment ne rien savoir de ce projet immobilier en rive. Chaque membre de la Table jure n'être au courant de rien. (!)

7. Jean Desautels : Parcs Canada a obtenu le mandat du gouvernement fédéral de voir au réaménagement du bassin Louise. Les vocations prévues pour le nouveau bâtiment après 2008 :

- 1) Immigration;
- 2) Exposition sur le Saint-Laurent;
- 3) Information sur le réseau de Parcs Canada à l'échelle du pays et informations sur Québec, ville du Patrimoine mondial.

Les consultants pour les plans et devis finaux d'aménagement du bassin Louise seront engagés par Travaux Publics Canada. Répartition des fonds : huit millions pour le bâtiment de Parcs Canada, huit millions pour réaménager le pourtour du bassin, huit millions pour les honoraires professionnels et pour les imprévus.

² **Serge Viau** a signé – à titre de collaborateur – le fameux « Plan Pluram », un important Plan directeur d'aménagement du Vieux Port de Québec produit en 1979 pour le compte du Ministère fédéral des Affaires urbaines. Ce Plan d'aménagement prévoyait un grand lac ouvert à la population en tête de bassin, séparé de la marina par un isthme, soit un concept analogue à celui que propose aujourd'hui la Société des Gens de Baignade. On consultera là-dessus : <http://www.gensdebaignade.org/promessefederale.pdf>. Vingt-six ans plus tard, le même Serge Viau soutient – cette fois au nom des élus de la Ville de Québec – que ce plan d'eau demeurera toujours une marina, donc un club privé.

C'est le concept de promenade qui est retenu autour du bassin : 10 mètres de large (bois, végétaux et minéraux). Les estrades flottantes : 750 places. La Place du 400^e se voudra un lieu unique, mémorable et utile par la suite. On évoque de grands événements : la Transat, un Congrès eucharistique, une réunion de la Francophonie...– La Fête du 3 juillet 2008 promet d'être particulièrement mémorable.

Total des fonds fédéraux pour les trois autres sites riverains

Total des fonds fédéraux dégagés à ce jour pour l'aménagement des trois autres sites riverains désignés par la Ville et le Port – sans quelque consultation publique que ce soit – pour fins de réaménagement en prévision des Fêtes de 2008 (Beauport, Pointe-à-Carcy et Anse des Mères) : 46 millions \$.

Compte-rendu rédigé par Léonce Naud

Québec, le 15 août 2005.

ANNEXE

Questions de la Société des Gens de Baignade aux membres de la Table du 400^e.

Mireille Bonin : Est-ce que la Société du 400e prévoit que la population de Québec aura le choix – à l’occasion d’audiences publiques – entre deux visions d’aménagement du bassin Louise, soit d’une part le maintien du club privé et d’autre part le choix d’un accès général à la population ?

Noémie Beaudet : Les résidents du quartier de Saint-Sauveur ont-ils un intérêt à un aménagement privé ou public du bassin Louise ? Autrement dit, prévoyez-vous consulter les gens à la grandeur de la ville ou seulement les résidents et commerçants autour du bassin ?

Louise Côté : Y aura-t-il des audiences publiques dans le cas du réaménagement du bassin Louise en prévision de 2008 ?

Léonce Naud : Qu'en est-il de l'accès au plan d'eau pour la foule lors des Fêtes du 400e ? Où en est au juste le projet Phénix, ce projet d'une salle de spectacles devant prendre place à la tête du bassin ?

Léonce Naud : Un éventuel partenariat avec le Cirque du Soleil comprend-il l'érection d'une structure physique immobilière de quelque nature que ce soit autour de l'actuel plan d'eau ?

Line Cauchon : Comment la Société du 400e prévoit-elle associer la population à cette opération de planification du bassin, selon une promesse du maire Jean-Paul L'Allier ?

Louise Côté : Est-ce que Parcs Canada sera l'organisme maître d'œuvre du réaménagement physique du bassin Louise, ou bien est-ce que Parcs Canada partagera cette maîtrise d'œuvre avec l'Administration portuaire ?

Louis Campagna : Le chiffre de 10 millions pour le réaménagement du bassin à proprement parler est-il exact ?

Louis Campagna : En quoi les résultats des aménagements pour Québec 2008 différeront-ils des résultats, fort décevants, des aménagements pour Québec 1984 ?

Louis Campagna : Qu'est-ce que la Société du 400e pense de la promesse faite par le Parti Libéral fédéral en 1981 à l'effet que le bassin Louise serait divisé en deux parties, l'une privée (marina) et l'autre ouverte à l'usage de la population ?

Jonathan Lavoie : Quel intérêt ces aménagements pour les jeunes des quartier centraux ?

Marc Boutin : Diverses questions et remarques.